



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

handicapés mentaux

Question écrite n° 878

Texte de la question

M. Jean Besson appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées sur les besoins criants qui existent en matière d'hébergement des personnes handicapées mentales. En effet, il manque actuellement 20 000 places en institutions. Aussi il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les intentions du Gouvernement pour résorber le retard de notre pays en ce domaine.

Texte de la réponse

Face aux importantes listes d'attente de placement en établissements, le Gouvernement entend accroître l'offre d'accueil des personnes handicapées sur l'ensemble du territoire pour répondre aux besoins de la population. Ainsi, sont prévus le doublement de la tranche 2003 du plan pluriannuel de création de places pour adultes lourdement handicapés (1999-2003), le renforcement des mesures du plan triennal en faveur des enfants, des adolescents et des adultes handicapés (2001-2003) et le développement du dispositif de soutien à domicile des personnes très lourdement handicapées. Pour 2003, le doublement de l'enveloppe nationale du plan pour adultes lourdement handicapés, dont le montant s'élève à 70,12 MEUR de crédits d'assurance maladie et à 30 MEUR de crédits d'Etat, correspond à un objectif de 2 200 places nouvelles de MAS et de FAM et de 3 000 places nouvelles de CAT. L'enveloppe de crédits concernant les enfants, les adolescents et les adultes handicapés (SESSAD, enfants polyhandicapés, autistes et traumatisés crâniens) prévue dans le cadre du plan triennal est, quant à elle, portée en 2003, au plan national, à 48,70 MEUR. L'ensemble de ces mesures devrait permettre une amélioration de la prise en charge des personnes handicapées et, notamment, de celles atteintes d'un handicap mental.

Données clés

Auteur : [M. Jean Besson](#)

Circonscription : Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 878

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 2002, page 2697

Réponse publiée le : 19 mai 2003, page 3952